



long remplacement d'un supérieur hiérarchique

Par **kalagan**, le **12/02/2013** à **13:02**

Bonjour,

Je suis salarié dans un groupe de presse et soumis à la convention collective "employé presse magazine et information".

Mon titre et celui de "technicien micro-informatique" coef 130.

Ma question:

Mon responsable (cadre, administrateur réseau) à été victime d'un accident de la route ou mois de mars 2012 et est depuis absent.

Il n'a pas été remplacé et je me suis retrouvé, par la force des choses, à effectuer une partie non négligeable de son travail. Je précise que deux autres collègues cadres travaillent avec moi mais mon supérieur à jugé que durant son absence j'étais le plus à même d'effectuer l'administration des serveurs et la maintenance.

De plus, depuis deux mois maintenant, de grand projets informatiques sont prévus et je me vois dans l'obligation d'échanger quasi quotidiennement, par email ou au cours de réunion, en Anglais, avec des Administrateurs réseau Allemands faisant partis de notre "maison mère". Cette tâches incomberait également à mon supérieur s'il était présent.

J'effectue toutes ses tâches sans aucune forme de compensation (salaire ou prime). Une demande est en cours depuis le mois d'octobre/novembre mais je n'ai à ce jour reçu aucune réponse de ma hiérarchie.

Quel sont mes droits et possibilités afin d'obtenir une augmentation de salaire et/ou prime, sont pour autant être excessif ?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **12/02/2013** à **17:18**

Bonjour,

Il conviendrait déjà de consulter la Convention Collective applicable au niveau classification et savoir si elle comporte des dispositions à propos des remplacements temporaires et de presser l'employeur pour entrer en négociation...